Conditions Générales de Vente et règlement intérieur



I. PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente définissent les relations contractuelles entre tout utilisateur de l'hôtel Mont Vernon société CNPP, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evreux sous le numéro 342 901 253, dont le siège social est route de la chapelle Réanville, 27950 Saint Marcel, à compter de la réservation jusqu'au départ de l'hôtel du client.

L'Hôtel Mont Vernon se réserve le droit de pouvoir modifier, en tout ou en partie, les Conditions Générales à tout moment. Dans ce cas, la nouvelle version des Conditions Générales sera disponible sur le Site avec sa date d'entrée en vigueur. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de validation de la réservation du Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales. Toute réservation validée entraîne l'acceptation expresse et complète des Conditions Générales et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

II. RÉSERVATION

Toute réservation effectuée devra être confirmée par le client, qui fournira une garantie de paiement choisie parmi les modes de règlement acceptés par l'établissement. En l'absence de garantie de paiement de la part du client, la réservation ne pourra pas être considérée comme validée.
Le client a également la possibilité de verser des arrhes pour confirmer sa réservation.
L'hôtel se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les prix figurant sur les brochures et autres supports commerciaux, ainsi que les prix affichés dans l'établissement. Ces modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées par le client

Il pourra être demandé au Client, à l'arrivée à l'Hôtel, de remplir une fiche de police. Pour ce faire, le Client est tenu de présenter une pièce d'identité en cours de validité afin de vérifier si l'Hôtel doit compléter ou non la fiche de police.
Précision importante : En cas de défaut de présentation d'une pièce d'identité valide dès l'arrivée du Client, l'Hôtel se réserve le droit d'annuler purement et simplement la réservation du Client. L'Hôtel ne sera en aucun cas tenu de verser au Client quelconque indemnité compensatrice.

III. RÈGLEMENT

Le règlement du séjour se fait lors du départ du client. Les modes de paiement acceptés sont : Espèces jusqu'à 1000€, Visa, Mastercard, Eurocard, Amex, Chèques vacances.

Tout litige né entre l'Hôtel Mont Vernon et un client consommateur sera soumis à la compétence du tribunal territorialement compétent selon les règles de droit commun applicables au litige. L'Hôtel Mont Vernon invite ses clients à recourir en priorité à une procédure de médiation avant toute saisine judiciaire.
Médiation de la consommation -Conformément aux dispositions des articles L.616-1 à L.616-3 du Code de la consommation, l'Hôtel Mont Vernon informe sa clientèle qu'en cas de litige, elle peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : MEDIATION TOURISME & VOYAGE, Site Internet pour le dépôt d'un recours : https://mtv.travel.

IV. CONDITIONS D'ANNULATION

POUR LES RÉSERVATIONS INDIVIDUELLES :

Le client ayant réservé une chambre au sein de notre établissement a possibilité d'annuler celle-ci selon les ***Conditions d'annulation :***
Annulation avant l'arrivée, le jour J avant 11H00 : aucun frais, le séjour n'est pas facturé.
Annulation avant l'arrivée, le jour J après 11H00 : 100 % du montant du séjour est facturé.

Si le client souhaite interrompre son séjour, il devra en informer la réception au minimum le Jour J avant 10H00. Il sera remboursé du solde de son séjour si le règlement a été effectué intégralement. Les retards à l'arrivée ou la non-présentation (no-show) ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement et seront considérés comme prise effective de la chambre.

En cas d'annulation avant ou pendant le séjour, les prépaiements versés ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation des repas réservés en demi-pension, le client pourra annuler son repas du soir avant 11H le jour J.

POUR LES RÉSERVATIONS GROUPES (tourisme, affaires, événementiel) :

En cas d'annulation, les frais seront facturés selon les modalités suivantes :
- 100% des prestations en cas d'annulation moins de 10 jours avant le début du séjour.
- 75% des prestations pour une annulation entre 20 et 11 jours avant le début du séjour.
- 50% des prestations pour une annulation entre 45 et 21 jours avant le début du séjour

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de sa volonté, l'hôtel du Mont Vernon ne serait pas en mesure d'assurer la réservation prise, il fera ses meilleurs efforts pour vous reloger dans les mêmes conditions de séjour dans un hôtel situé à proximité.

V. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour n'est pas comprise dans le tarif de la réservation. Elle est payable sur place en fonction du séjour et du nombre de nuitées.
Cette taxe est collectée par l'Hotel du Mont Vernon pour le compte de la communauté de commune.

VI. FACTURATION

AFFICHAGE DES TARIFS ET INFORMATION CLIENT : L'Hôtel Mont Vernon s'engage à fournir une information claire et transparente sur les tarifs de toutes ses prestations. Les prix des chambres, des prestations annexes et des services sont affichés de manière visible et lisible à la réception de l'établissement ainsi que dans toutes les chambres, sous forme de brochures tarifaires ou documents équivalents. Ces prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, et mentionnent toutes les conditions applicables."
Paiement des extras : les éventuels extras (bar, restauration en sus, etc.) qui ne seront pas explicitement inclus dans les tarifs seront payables directement sur place à l'issue du séjour. A défaut, le client autorise expressément l'hôtel à débiter la carte bancaire laissée en garantie pour le paiement des extras.

VII. ANIMAUX :

L'Hôtel Mont Vernon accepte les animaux au sein de son établissement. Le séjour de votre animal est facturé en supplément au tarif indiqué à la réception. Nous demandons à notre clientèle de respecter les lieux et de ne pas laisser l'animal seul dans la chambre et de ramasser les déjections.
Notre salle de restaurant accueille également les animaux, à condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils restent sous la surveillance de leurs maîtres

VIII. INTERDICTION, DISCIPLINE, PERTES & DOMMAGES, RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Nous vous informons qu'en France, il est interdit de fumer dans les hôtels depuis le 1er janvier 2008 (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Ne pas respecter cette interdiction vous expose à 135 € d'amende, en plus des éventuelles réparations des dégâts causés. Il est également strictement interdit d'utiliser des appareils à gaz dans les chambres de type réchaud, etc.
Nous vous demandons de respecter les lieux, ainsi que la décoration de votre chambre.
Toute constatation du non-respect de ces règles citées ci-dessus et constatation de vol et dégât sera facturé 200 euros TTC minimum
Un état des lieux sera établi par le personnel de l'établissement, si des usagers ont dégradé du matériel. Le coût des réparations résultant de ces dégradations, sera directement facturé à hauteur de sa valeur au client ou de l'organisateur.

L'hôtel Mont Vernon peut exiger un forfait de nettoyage d'un montant de 50 euros TTC minimum si la chambre est laissée dans un état nécessitant un nettoyage supplémentaire ou un temps de séchage et de déshumidification. Le client doit répondre des pertes et dommages qui ont été causés dans l'enceinte de l'Etablissement. L'hôtel Mont Vernon et son personnel ne pourront être tenus responsables des pertes ou vols de quelque nature que ce soit, affectant le client ou ses visiteurs.

La bonne tenue physique et morale est de rigueur. Sont interdits les actes susceptibles d'entraîner une gêne pour le public, de provoquer des troubles, de causer des dommages matériels.
Le Client accepte et s'engage à utiliser raisonnablement la chambre ainsi que les espaces communs de l'Hôtel mis à sa disposition. Tout comportement contraire aux principes de sécurité et/ou d'hygiène, aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public pourra conduire l'Hôtelier à demander au Client de quitter immédiatement l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.
La consommation de boissons et de nourritures apportés de l'extérieur est strictement interdite dans les espaces communs et les terrasses du l'hôtel et des restaurants.
Notre personnel mettra en garde toute personne qui, ne se conformera pas aux prescriptions du présent règlement et, dans les cas extrêmes d'agitation et de mauvaise tenue, fera appel aux services de sécurité et ou force de l'ordre.

Le règlement intérieur s'applique à tous les clients.
En cas de non-respect de ce règlement intérieur, la direction se réserve le droit d'inviter le client à quitter l'établissement, et ce sans indemnité.

L'Hôtel Mont Vernon a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée.
Les clients ayant un comportement incorrect envers le personnel ou la clientèle et contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public pourront être exclus de l'établissement.

IX. DONNEES PERSONNELLES ET RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Lors de leur réservation sur le site Hôtel Mont Vernon, les internautes sont invités à laisser des données nominatives (nom, adresse, coordonnées téléphoniques...). Ces données sont réservées à l'usage exclusif de l'Hôtel Mont Vernon à des fins commerciales pour traiter les réservations.

En aucun cas, ces données ne sont confiées ou partagées avec un tier.

Conformément à la loi « informatique et libertés ». Les visiteurs sont susceptibles de recevoir ultérieurement des newsletters et promotions de l'Hôtel Mont Vernon. Ce fichier a été déclaré à la CNIL sous le numéro 1187786.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », les internautes ont la possibilité de se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien présent dans tous les e-mails ou newsletters.
Les internautes disposent à tout moment d'un droit d'accès à leurs données personnelles et de rectification, voire de suppression, qui peut être exercé soit directement par mail, soit par courrier à l'adresse suivante :
En précisant dans l'objet du courrier "Droit de personnes" et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.
hotel.reception@cnpp.com
Hôtel Mont Vernon
Route de la Chapelle Réanville - CD 64
27950 SAINT MARCEL

X. CONDITIONS PARTICULIERES : EVENEMENTIEL, RECEPTION ET CEREMONIE

Afin d'être confirmée, toute réservation fera l'objet d'un premier versement d'arrhes de 500 € encaissé sur le dossier actant votre engagement sur le choix des salles. Cette somme est non remboursable en cas d'annulation.

Le nombre de convives, ainsi que le choix de menu devra nous être communiqué au plus tard 8 semaines avant la date de la cérémonie.

A cette date, le client doit adresser au Mont Vernon 30% d'arrhes non remboursable, calculées sur le prix des prestations confirmées.

Aucune modification de menus ne sera possible 10 jours avant la cérémonie.

En cas de réservation de chambre la liste nominative des invités devra être remise à l'hôtel au plus tard 15 jours avant l'arrivée.

Dans le cas contraire l'établissement se réserve le droit d'attribuer les chambres en fonction de ses disponibilités.

La facturation

Les "extra" (bar, restauration en sus, etc.) devront être réglés à l'hôtel avant le départ, par chaque participants (sauf si accord de prise en charge fait précédemment)

La facture, diminuée des arrhes reçues, est à régler sur place, ou au plus tard 7 jours après la prestation effectuée dans l'établissement.

A défaut de paiement à l'échéance, l'organisateur sera redevable des pénalités de retard égales à 2% le taux d'intérêt légal par mois de retard.

La facturation et le payement seront effectués en euros.

Annulation (sauf cas de force majeur, ex : pandémie…)

Annulation de la part du Client

• En cas d'annulation entre le versement des 500 € et « J » - 8 semaines, les 500 euros d'arrhes seront conservés.

• En cas d'annulation moins de 8 semaines avant la cérémonie la totalité des arrhes sera conservée (500€ + les 30%)

• 100% des prestations seront facturées si l'annulation intervient moins de 10 jours avant le début de la cérémonie.

• Dans l'hypothèse d'une annulation partielle, la facturation se fera au prorata des prestations annulées sur les mêmes périodicités sur les % équivalents.

Annulation de la part du Prestataire

En cas de report de date de l'événement, pour quelque raison que ce soit y compris en cas de force majeure, l'acompte versé reste acquis à HOTEL MONT VERNON et ne donne lieu à aucun remboursement. Dans l'hypothèse où l'événement serait reporté sur une année ultérieure à celle initialement prévue, les nouveaux tarifs applicables seraient alors ceux de l'année du report. Si, au moment du report, la commande venait à être différente de celle initiale, un complément d'acompte pourra être demandé.

Force majeure

HOTEL MONT VERNON est dégagé de plein droit de ses obligations sans paiement d'indemnité d'aucune sorte en cas de survenance d'un événement de force majeure ou cas fortuit, notamment en cas de guerre, émeute, blocus grève totale ou partielle, incendie, fermeture administrative par décision de l'état, blocage des moyens de transport, crise sanitaire, discontinuité dans l'approvisionnement électrique ou tout autre événement extérieur susceptible de perturber la bonne circulation des marchandises.

La partie invoquant la force majeure s'engage à prendre toutes dispositions permettant de limiter les conséquences préjudiciables de cet événement pour l'autre partie.

Cependant, si l'événement se voit annulé par l'HOTEL MONT VERNON alors les acomptes versés seront remboursés sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation supplémentaire.

Pour l'application de cette clause, ne pourra être considéré comme constituant un cas de force majeure qu'un événement répondant simultanément à toutes les conditions ci-après :

- Cet événement doit échapper au contrôle de la partie qui l'invoque,
- Cet événement ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'émission de la commande,
- Les effets de cet événement ne peuvent être évités par des mesures appropriées,
- Cet événement empêche l'exécution de son obligation par la partie qui l'invoque

Le prestataire ne pourra invoquer les retards de ses propres prestataires ou sous-traitants que lorsque la cause de ces retards pourra être considérée comme un cas de force majeure en application de la présente clause.

Prestation

Le service est inclus dans les devis jusqu'à :

❖ 2 :00 du matin pour un dîner

❖ 16 :00 pour un déjeuner

❖ 14 :00 pour un brunch

Au-delà de ces heures, il vous sera facturé 50 € TTC par serveur et par heure.

La salle doit être libérée au plus tard à :

❖ 6 :00 du matin pour un dîner dansant

❖ 17 :00 pour un déjeuner

❖ 15 :00 pour un brunch

Préparation et décoration des salles :

Pour la décoration, il est interdit d'utiliser punaises / agrafes / Scotch et clous et autres matériels qui pourraient dégrader les salles. Il est préconisé d'utiliser « pâte à fixe » et fils de nylon (type fil de pêche) pour l'installation des décorations et affichage.

Le client est responsable de la bonne tenue de ses invités, ainsi que des dégradations que ceux-ci pourraient commettre.

Un chèque de caution de 1000 € sera demandé à la confirmation de réservation.

Ce chèque sera restitué à l'issue de la cérémonie/manifestation si aucune détérioration n'est constatée par le personnel de l'hôtel Mont Vernon.

Animation :

Pour des raisons de sécurité, les bougies les pétards, feu d'artifice intérieur, confettis, lanternes et diffusion de fumée sont interdits dans l'établissement et ses alentours.

(Merci également de ne pas jeter de confettis et paillettes dans les salles)

Les demandes de feux d'artifice ou lâchés de ballons peuvent être étudiées, mais doivent faire l'objet d'autorisation auprès de la mairie et de la préfecture.

Les feux d'artifice doivent être tirés par un professionnel.

L'utilisation de drone est interdite en référence aux restrictions de vol indiqués sur Géoportail.gouv.fr.

Hygiène et sécurité

L'hôtel restaurant du Mont Vernon se dégage de toute responsabilité dans le cadre de denrées emportées par vos soins (rupture de la chaîne du froid), de même si un client apporte sa propre nourriture avec accord de l'établissement, un échantillon sera prélevé dans le cadre du respect de la norme HACCP.

L'hôtel du Mont Vernon décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets laissés sans surveillance dans l'établissement, ou des voitures stationnées sur le parking.

Litiges : Tout litige né entre l'Hôtel Mont Vernon et un client consommateur sera soumis à la compétence du tribunal territorialement compétent selon les règles de droit commun applicables au litige. L'Hôtel Mont Vernon invite ses clients à recourir en priorité à une procédure de médiation avant toute saisine judiciaire.

Médiation de la consommation -Conformément aux dispositions des articles L.616-1 à L.616-3 du Code de la consommation, l'Hôtel Mont Vernon informe sa clientèle qu'en cas de litige, elle peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : MEDIATION TOURISME & VOYAGE, Site Internet pour le dépôt d'un recours : https://mtv.travel.